

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2022

Le Conseil municipal, convoqué le 13 janvier 2022, s'est réuni le **20 janvier 2022** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h25), M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Jacques PRIOUX, M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Dominique CHARTIER, Mme Pauline RAGUET.

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Patrick MORTIER
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUËT
Mme Cécile de LAUNAY a donné pouvoir à Mme Françoise JORAT
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

☞ Mme Sonia RICHARD a été élue secrétaire de séance.

DECISIONS

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

« **Nozay, Petite Ville de Demain** » : Aurélien DAVIAUD, chef de projet, présente au Conseil municipal les enjeux du dispositif pour la commune et l'ensemble du territoire intercommunal. La charte de gouvernance permettant de mener à bien les actions de revitalisation est adoptée à l'unanimité.

Espace Numérique de Travail à l'école publique primaire : Le Conseil municipal adhère au groupement de commandes 2022-2026 proposé par l'Académie de Nantes pour doter les élèves de l'école élémentaire publique de l'ENT (Espace Numérique de Travail) e-primis. Unanimité. E-primis qui permet d'aider les élèves à développer l'apprentissage du numérique et de renforcer les liens entre l'école et les familles est déjà utilisé par les élèves et les enseignants de la Pierre Bleue depuis septembre 2021.

MARCHES PUBLICS / CONTRATS / TRAVAUX / URBANISME

Maintenance de l'éclairage public : Question reportée à une autre séance

FINANCES

Affaires scolaires : Le total des dépenses constatées pour l'année 2021 s'élève à : 195 159,42 € pour un total de 281 élèves scolarisés au groupe scolaire de la Pierre Bleue. Comme cela est prévu par la réglementation, il est procédé à la distinction des coûts par élève pour une scolarité à l'école maternelle et à l'école élémentaire comme suit : Ecole maternelle – 1 193,59 € par an et par élève ; Ecole élémentaire – 506,14 € par an et par élève. Ces montants seront demandés aux communes dont les enfants fréquentent l'établissement de Nozay. Unanimité.

Ces mêmes montants serviront de base au calcul de la participation versée en 2022 à l'OGEC de l'école Sainte Marie de Nozay pour la scolarisation des élèves nozéens sur présentation de la liste des inscrits. Unanimité.

Vote des subventions, cotisations et participations 2022

Le Conseil municipal attribue les subventions aux associations pour les montants suivants :

Récapitulatif par commission	Montant 2022
SCOLAIRES – Budget annuel école publique	13 960,00 €
SCOLAIRES – Contribution obligatoire OGEC Ste Marie	131 015,09 €
SCOLAIRES – autres subventions	12 280,00 €

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	5 300,00 €
COMMUNICATION, EVENEMENTIEL ET VIE LOCALE	5 300,00 €
ECONOMIE	2 500,00 €
SOCIAL	1 500,00 €
SUBVENTIONS DIVERSES	700,00 €
COTISATIONS ORGANISMES	3 500,00 €

Les conseillers membres ou représentants d'associations ne prennent pas part au vote des subventions concernées.

Ressources humaines : Le Conseil municipal procède à la modification du tableau des effectifs pour permettre le détachement de la Directrice des services sur l'emploi correspondant aux fonctions de Directeur Général des Services. Par ailleurs, suite à la mutation du Directeur des services techniques, un recrutement est en cours avec dépôt des candidatures jusqu'au 27 janvier 2022 (Ingénieur territorial ou Technicien principal).

Affaires foncières : Pour compléter la délibération en date du 8 avril 2021 décidant de l'acquisition de la parcelle située Rue du 11 novembre, cadastrée BN 489, appartenant à M. Le Briquir, le Conseil municipal confirme son accord pour la servitude non aedificandi (sauf pour la création d'éléments de voirie) sur la totalité de la superficie acquise.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION : Néant

Prochain Conseil municipal : Jeudi 10 février 2022

Affiché le 21 janvier 2022

Le Maire,
Jean-Claude PROVOST

